

Action Publique 2022 version Le Maire

Arbitrage perdu ... mais encore et toujours des interrogations sur le devenir de la DGCCRF!!

FO Finances a interpellé en plusieurs occasions Monsieur Le Maire pour qu'il vienne s'expliquer face aux représentants du personnel, sur l'impact des décisions prises dans le cadre d' «Action Publique 2022 » pour les personnels des directions sous sa tutelle.

Il aura donc fallu attendre le 4 septembre pour que cet échange ait lieu, alors même que la presse se faisait l'écho depuis plusieurs semaines de certaines décisions.

Les fédérations ont déjà appris, le 29 août dernier, les pistes de réformes pour les missions économiques exercées dans les DIRECCTE.

Quant aux personnels des réseaux à l'étranger, ils ont pu apprendre au travers du discours du Premier Ministre aux ambassadeurs, les contraintes budgétaires auxquelles ils allaient faire face.

Pour les agents de la DGCCRF, depuis la circulaire interministérielle du 24 juillet, l'inquiétude est encore montée d'un cran, avec des scénarii diverses et variées actuellement en cours d'élaboration dans les préfetures.

Sur ces trois dossiers majeurs, l'expression du ministre devenait urgente !

Pôle 3 E dans les DIRECCTE

L'essentiel des annonces nous a donc été fait par le directeur de cabinet du ministre le 29 août dernier. (voir notre FLASH 09-2018).

Monsieur Le Maire a pu préciser certains points et en particulier le suivi individualisé des agents restructurés dans le cadre d'un plan social d'accompagnement ministériel.

Interpellé sur les possibilités de reclassement, le ministre a annoncé que certains présidents de conseils régionaux étaient déjà demandeurs !

Plus surprenant, il a énuméré diverses opportunités de reclassement qui n'ont pu que nous interpellé : départ dans le privé, fonction publique hospitalière... !!

FO Finances a de nouveau condamné cette réforme précipitée, qui a depuis son annonce, jeté le plus grand trouble parmi les 430 agents concernés.

Pour **FO Finances**, les 120 emplois maintenus dans le pôle 3E DIRECCTE paraissent très largement sous évalués par rapport aux trois missions économiques rappelées par le ministre: soutien des entreprises en difficulté, innovation, développement des filières stratégiques.

Cette décision pourrait détériorer la filière «Economie-Industrie » au sein de Bercy et l'Etat . L'Etat se doit de porter une politique économique et industrielle forte, structurée et assumée, autour d'une politique nationale unique de filières,

dont les services déconcentrés doivent être le bras armé. Une diminution notable des effectifs dans les services déconcentrés reviendrait à priver l'État d'un outil indispensable à la mise en œuvre de sa politique et ne peut conduire qu'à un échec.

Les possibilités de reclassement, telles que présentées par le ministre, sont pour le moins virtuelles, voire utopiques, dans une période où c'est l'ensemble des services de l'État qui est soumis à des réformes de même envergure.

Le ministre a renvoyé auprès de sa secrétaire d'État et du nouveau directeur à la DGE les prochaines discussions sur ce dossier.

FO Finances ne manquera d'interpeller ses interlocuteurs sur les nombreuses interrogations qui demeurent sur cette restructuration, dont le bien fondé et l'ampleur restent à démontrer.

Réseaux à l'étranger

Le ministre n'a fait que reprendre, là encore, les termes formulés par le Premier Ministre, à l'occasion de son intervention devant les ambassadeurs, le 28 août dernier.

Monsieur Philippe n'a pas caché que la réforme de ces réseaux s'inscrivait pleinement dans celle de la Fonction Publique.

Il aurait été bien difficile de tenir un autre discours quand toutes ses propositions sont des reprises du rapport « Action Publique 2022 ».

- Baisse de 10% de la masse salariale d'ici 2022, soit environ 110 millions d'euros,
- Mutualisation des fonctions support, sous l'autorité des seuls ambassadeurs,
- Actualisation, chaque année, des implantations géographiques et par métier,
- Mise en commun des moyens de fonctionnement,
- Remplacement de fonctionnaires expatriés par des agents de droit local.

Pour atteindre ces objectifs, Monsieur Le Maire a annoncé **la suppression dans le réseau de 75 ETPT sur les quatre prochaines années et de 19 implantations.** Il a toutefois affirmé qu'aucun contrat en cours ne serait abrégé du fait de cette réforme.

L'ensemble de ces mesures devrait être intégré dans un contrat qui, dicit le Premier Ministre, «obligera le Quai d'Orsay et les autres ministères ».

Malgré les assurances apportées par M. Le Maire, il est à craindre que son homologue des affaires étrangères et européennes comprenne la formule de manière hégémonique, à savoir : « *j'oblige les autres ministères à se plier à mes exigences* ».

Les agents de Bercy exerçant à l'étranger peuvent compter sur FO Finances pour s'opposer à ces velléités, qui reviennent de façon récurrente depuis plusieurs années.

Avenir de la DGCCRF

Monsieur Le Maire n'a pu, dans un premier temps, qu'admettre un arbitrage interministériel défavorable sur le rétablissement d'une chaîne de commandement unique, avec le maintien des agents dans les DDI et les DIRECCTE.

Il a présenté de manière positive la suppression «*que de 45 ETP par an jusqu'en 2022* », argumentant que les propositions initiales qui lui avaient été demandées étaient très largement supérieures.

On se contente des victoires que l'on mérite !

FO Finances récuse cette présentation, alors même que cette direction est déjà exsangue d'emplois dans de nombreux départements.

Pour le reste, c'est un discours pour le moins surprenant auquel les fédérations ont eu droit et pour tout dire assez incompréhensible..

Le ministre a demandé de faire une revue des missions à la directrice de la CCRF mais également aux syndicats, en soulignant celles qu'il était utile de conserver et les autres.

Est-ce le rôle d'une organisation syndicale de rentrer dans ce genre de discussion?

Pour **FO Finances**, la réponse est clairement non!

Situation encore plus baroque, quand d'autre part, le Premier Ministre dans sa circulaire du 24 juillet, demande aux préfets de région de lui faire, d'ici mi-octobre, des propositions sur l'organisation des directions interministérielles, dont fait partie intégrante la DGCCRF, en privilégiant la modularité en fonction des territoires!

Conscient que l'équation tenait d'une mission impossible, le Ministre a répondu qu'il allait rencontrer les préfets de région pour faire en sorte de garder lui-même la main.
Cen'est pas gagné, vu les arbitrages interministériels précédents !

La situation des Pôles C des DIRECCTE est également à éclaircir puisque la circulaire du 24 juillet, prévoit que le niveau régional ne doit pas concerner la mise en œuvre des missions...

Au sortir de cette réunion, si les décisions semblent actées pour les deux premiers sujets abordés, même si FO Finances les récuse tant elles sont prises sous le seul prisme budgétaire, le volet organisation/missions de la DGCCRF demeure toujours aussi nébuleux, sauf sur le niveau des suppressions d'emplois, totalement inacceptable.

**D'arbitrages interministériels perdus en atermoiements ministériels constants, le «navire CCRF» apparaît de plus en plus à la dérive.
Les premières victimes en sont les agents !**

Pour FO Finances, il faut que cela cesse !

De cette réunion qui devait apporter des réponses concrètes sur le devenir de la DGCCRF, il en ressort plus d'interrogations que de réponses. Un comble !

POUR DÉFENDRE MES DROITS

